

Viva Cité

LE JOURNAL DES QUARTIERS DE STRASBOURG

Du 3 au 17 mars 2017 > n° 23 • 1,50 € • ISSN 2268-7602

Insalubrité, surpopulation,
précarité énergétique...

Le poison du mal-logement



Une oasis dans un désert médical

A Hautepierre, la Maison urbaine de santé (MUS) mêle soins généralistes et spécifiques de proximité. Elle a enregistré 6000 consultations depuis son ouverture fin 2014.



David Henry / Cuej

J' Habitant une maille voisine, Zeynep vient pour le bilan de santé de son bambin. « Je suis venue après la mort de mon médecin, même s'il n'y a pas de pédiatre pour le bébé. C'est plus proche et je suis satisfaite des soins », explique-t-elle.

Les familles constituent le vivier principal d'une patientèle qui grossit depuis début 2016 à la faveur du bouche-à-oreille. L'année passée, la maison de santé a enregistré 6000 consultations, précise Myriam Ernst, une des médecins généralistes. « Nous effectuons des soins primaires et nous pratiquons le tiers payant. » Les consultations durent de 20 à 30 minutes, le temps de poser le bon diagnostic et de personnaliser le traitement. Le médecin peut accompagner le patient, qu'il soit local ou non, dans ses démarches de santé.

La MUS a ouvert fin 2014 dans un local loué à CUS Habitat, au rez-de-chaussée d'un immeuble de la maille Catherine au 11 rue Marguerite Yourcenar. Objectif : proposer une

La Maison urbaine de santé (MUS) de Hautepierre est la troisième à Strasbourg, après celle du Neuhof et de la Cité de l'III. En attendant celle de Koenigshoffen en 2019.

52

nationalités cohabitent dans le quartier.

0,76

médecin pour 1000 habitants à Hautepierre.

offre variée de soins de proximité. Outre les médecins, trois infirmiers, deux psychologues, une infirmière de santé publique et une travailleuse sociale y exercent. « On ne se voyait pas exercer notre métier autrement. Nous avons une continuité des soins. On se répartit le temps de travail. Nous pouvons réfléchir à la prise en charge et trouver des solutions non médicales parfois », renchérit Myriam Ernst. La MUS organise une réunion hebdomadaire avec ses partenaires associatifs et institutionnels. Le but : s'entretenir sur les dossiers médicaux et définir les futurs projets de la structure.

Dès 2011, six médecins généralistes libéraux et infirmiers ont monté et porté ce projet de MUS au cœur d'un quartier prioritaire, reconnu en voie de désertification médicale. Selon le Contrat local de santé, Hautepierre enregistre 0,76 médecin pour 1000 habitants. Au centre-ville, le ratio s'établit à 2,5 médecins pour 1000 habitants (1,33 en moyenne dans l'Eurométropole). De

plus, les dépenses de santé ne sont pas prioritaires. « Les patients se débrouillent d'ordinaire par eux-mêmes ou s'automédiquent plus souvent », ajoute Myriam Ernst.

La MUS permet aussi de désengorger les urgences du CHU. « On dit à nos patients de nous voir en premier, puis on régule, sauf urgence avérée ou le week-end et la nuit. Ils peuvent venir ici rapidement », observe le médecin.

Instaurer une éducation à la santé

Grâce à une antenne du Réseau des microstructures, en charge des personnes en situation de précarité ou d'addictions, et du Point d'accueil et d'écoute jeunes, on préfère aussi prévenir que guérir. « Nous ne faisons pas que de la médecine, mais également de la santé publique. Ce n'est pas une réponse purement médicale qui va apporter un mieux-être », rappelle Myriam Ernst. Ce jour-là, dans une salle de la maison de santé, une réunion regroupe des infirmières de santé publique du réseau Asalée. Chérifa Hifi, à la MUS depuis avril 2016, prend des notes sur le thème du sucre. L'obésité et le surpoids frappent particulièrement le quartier. « Nous offrons une éducation thérapeutique visant à modifier le comportement du patient diabétique ou à risque cardiovasculaire, observe-t-elle. Souvent, le besoin de s'alimenter passe

avant la santé. »

Préférer les fruits et légumes aux produits industriels et pratiquer une activité physique sont les consignes de l'infirmière qui prépare, après consultation, un suivi individualisé. « On veut

redonner du pouvoir aux habitants sur leur santé et leur corps pour qu'ils s'occupent de leur santé mais aussi pour qu'ils aient de l'énergie pour chercher un emploi ou défendre leurs droits », conclut Myriam Ernst.

David Henry



Un marché plus chic à Schillick

A Schiltigheim, le site de l'ancienne coopérative des Bouchers réouvrira en septembre à l'issue d'un chantier de rénovation : il accueillera un marché couvert et un centre d'art.

C'est une imposante bâtisse au cœur de la vieille ville de Schiltigheim. Longtemps abandonnée, l'ancienne coopérative des Bouchers fait peau neuve. Charpente remplacée, façade refaite, intérieur réaménagé : le site se prépare pour sa nouvelle vocation. A l'automne prochain, un marché couvert s'installera entre les murs de la grande halle datant de 1685. D'abord propriété de négociants en vin, le bâtiment devient une distillerie lors de l'annexion de 1870 et le demeure pendant un siècle. Dans les années 1970, les bouchers de Strasbourg rachètent les lieux et y mettent leurs chambres froides, d'où le nom actuel. En 1989, la municipalité acquiert le bâtiment principal et les dépendances pour en faire un centre d'expositions jusqu'en 2005, date à laquelle la fermeture est décidée pour raisons de sécurité.

Un marché ouvert 6 jours sur 7

Depuis, la question du devenir du lieu alimente les débats. L'équipe du maire socialiste Raphaël Nisand, aux commandes de Schiltigheim de 2008 à 2014, entendait conserver la vocation artistique du lieu. En 2012 est présenté un projet dédié aux arts contemporains, comportant des logements pour artistes et soutenu par le ministère de la Culture. Mais, en 2014, la majorité change de camp. Parmi les promesses de campagne du nouveau maire Jean-Marie Kutner (UDI), figure la transformation de l'ancienne coopérative des Bouchers en marché couvert. C'est donc cette nouvelle voie qui est choisie, sans écarter totalement l'aspect artistique.

Dessiné par le cabinet d'architectes Dominique Coulon & Associés, le nouveau complexe, d'une superficie de 900 m², mêlera commerces et culture. Outre le marché couvert, le site accueillera un centre d'art à l'étage. Les maisons alsaciennes implantées sur la parcelle et en cours de reconstruction abriteront la billetterie et l'administration



Kévin Brancaloni / Cuej

du service culturel municipal, actuellement domiciliés 22 rue d'Adelshoffen.

Mais le cœur du lieu sera bien la halle de vente, qui devrait ouvrir six jours sur sept. « Aujourd'hui, les clients ont envie de retrouver le bien-manger », explique Roland Garcia. Après une carrière dans le privé, ce responsable marketing a été recruté par la municipalité pour superviser le lancement des nouvelles installations. Il imagine un lieu mêlant commerce et découverte, où seront

organisés des dégustations, des animations créatives et des événements typiquement schillickois comme le « Kunschthafe » ou Marmite aux artistes, un dîner organisé dans la commune depuis le début du XX^e siècle. Une diversification essentielle selon lui : « Si on veut faire

vivre ce lieu, il faudra apporter quelque chose de différent, faire venir des gens de qualité qui font de bons produits et qui ont envie de dynamiser leur stand. »

Un enthousiasme que ne partage pas l'opposition municipale. Pour Patrick Maciejewski, du groupe Schillick Ecologie, « le site est trop enclavé » pour cette nouvelle activité. Il dénonce notamment l'augmentation à venir

■ **Le chantier du nouveau marché couvert de Schiltigheim doit prendre fin en septembre prochain. Il aura coûté 5 millions d'euros, intégralement financés par la Ville.**

du trafic automobile et la disparition du jardin du vieux presbytère dans une logique de « remplissage boulimique » de la vieille ville. A ses yeux, le projet précédent respectait davantage l'histoire et l'urbanisme local.

A 5 minutes à pied du tram

« L'ancien projet ne correspondait pas aux demandes de notre population », réplique Sylvie Gil Barea, conseillère déléguée au commerce et à l'artisanat. « Nous avions nos commerçants, nos restaurateurs, mais il nous fallait une dynamique commerciale au centre-ville. » La question de la circulation n'inquiète pas l'élue : pour elle, le réseau de bus municipal, les 250 places de parking disponibles dans le centre ainsi que les réaménagements à venir de la place de la Liberté et de la rue de la Glacière (avec le tram à 5 minutes à pied) devraient y pallier. Elle reste également sereine pour l'avenir des commerçants de Schiltigheim : les habitués du marché du jeudi place de l'Hôtel de Ville pourront toujours s'y rendre. Et, du côté des boutiques, on ne semble pas s'inquiéter d'une possible baisse de la fréquentation ; pour Mme Lehn, boulangère, « les clients vont et viennent mais le gros de la clientèle est fidèle ».

Kévin Brancaloni



1685

Construction de la grande halle.

1989

Fermeture des chambres froides.

Coop sur l'avenir !

Fleuron industriel et commercial pendant un siècle, la Coop a disparu en 2015. Le projet de réhabilitation mêle notamment espaces culturels, ateliers d'artisans et logements.



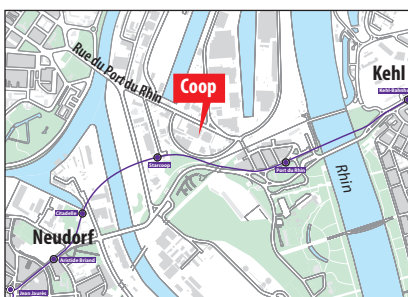
Robin Dussenne / Cueil

Entre le bassin Vauban et le Rhin, à proximité des grues du port autonome de Strasbourg, la Coop avec son logo arrondi orangé rappelle un passé industriel et commercial florissant. Pendant près d'un siècle, l'entreprise alsacienne a torréfié ici son café, cuit son pain, fait vieillir son vin, mais aussi distribué ses denrées alimentaires à travers son réseau d'épiceries et de supermarchés dans toute l'Alsace. En 1952, on comptait jusqu'à 365 magasins Coop dans le seul département du Bas-Rhin. Mais après quatre plans de restructuration en six ans, la Coop Alsace est contrainte de mettre la clé sous la porte en mars 2015. Le tribunal de grande instance de Strasbourg prononce sa liquidation judiciaire.

Consciente du potentiel des bâtiments, aussi vastes que disparates, la Ville de Strasbourg rachète le complexe de 8 hectares dès le mois de juillet pour un montant de 5,3 millions d'euros. Elle en confie l'aménagement à la Société

Avec sa cheminée en briques, l'ancienne boulangerie est un symbole de la Coop Alsace.

20 millions d'euros, c'est le montant de l'investissement de la Ville dans le projet de réhabilitation.



publique locale (SPL) des Deux-Rives. « Il fallait agir vite », souligne Alice Frémeaux, sa responsable du développement. *L'idée était de préserver au maximum ce patrimoine exceptionnel et d'éviter qu'il ne se détériore.* »

Recréer un esprit de village

Pour réaliser ce projet ambitieux, la SPL des Deux-Rives s'est appuyée sur un architecte et urbaniste parisien de renom. « Avec Alexandre Chemetoff, à qui l'on doit la création du centre-ville de Boulogne-Billancourt, nous avons souhaité redonner une nouvelle vie aux bâtiments historiques, en gardant l'esprit même de l'entreprise : celui de mettre en commun les compétences et de favoriser le circuit court », explique François Jolidon, chargé de commu-

nication à la SPL des Deux-Rives.

La nouvelle Coop proposera donc un mélange d'ateliers, d'habitat social et d'espaces de détente, censé recréer l'esprit de village propre à l'entreprise coopérative d'origine.

L'ancienne cave à vin sera réhabilitée en pôle culturel, malgré l'abandon du projet d'y déménager la Laiterie, un temps envisagé par l'association Artefact. « La dernière édition de l'Ososphère à la Coop avait réuni jusqu'à 3000 personnes par soir, précise le chargé de communication. Trois ans plus tard, le festival revient pour deux soirées de musique électronique les 28 et 29 avril prochain. »

Passerelle avec l'Allemagne

Autres transformations déjà actées, le bâtiment de l'Union sociale deviendra un pôle de conservation et de stockage des musées de la ville. Les anciens bureaux seront reconvertis en logement participatif, tandis que l'ancien garage sera, lui, découpé en petits espaces de 60 m². « A l'heure actuelle, seule la Coop est en mesure d'offrir aux artisans et aux artistes, des ateliers ou des locaux commerciaux à prix abordables », assure François Jolidon.

Si la nouvelle vie des bâtiments historiques a été réfléchie, certains espaces n'ont pas encore trouvé preneur. Plusieurs pistes sont à l'étude. Parmi elles, un espace de restauration et de co-working connecté au wi-fi, des « fablabs » - des ateliers de création divers. Un projet de « kaléidoscope » prévoit de rassembler sous la verrière une agence de Pôle emploi et de son homologue allemand, Bundesagentur für Arbeit, ainsi qu'une trentaine d'acteurs de l'économie sociale et solidaire franco-allemande. « Dans l'Ortenau [région de Kehl et Offenbourg], le chômage est inférieur à 3%, alors qu'en France, de nombreux jeunes diplômés ne trouvent pas d'emploi », rappelle François Jolidon.

L'extension du tram D vers Kehl permettra quant à elle de désenclaver le quartier du port du Rhin, à partir de fin avril. Une chance pour l'aménageur du site. Les travaux de réhabilitation de la Coop commenceront à la fin de l'été, avec une livraison prévue d'ici à 2020.

Robin Dussenne

Le défi du rassemblement en Hamon de l'élection

La large victoire de Benoît Hamon aux primaires à gauche ébranle le Parti socialiste. Ses ténors locaux trainent les pieds pour lancer la campagne tandis que les soutiens s'impatientent.

Le passage aux urnes n'était qu'une étape. Après la victoire de Benoît Hamon à la primaire à gauche, la campagne présidentielle démarre doucement, sur fond de divisions. A Strasbourg, le candidat a fait mieux qu'au plan national en arrivant largement en tête avec 63% des suffrages. Une victoire inattendue qui a laissé un goût amer aux ténors socialistes locaux. Majoritairement vallsistes, aucun ne soutenait le vainqueur. A un mois de la présidentielle, le programme tenant de la social-écologie est loin de faire battre le cœur de tout le PS. Les déçus de la primaire peinent à se ranger du côté du représentant de la « Belle alliance populaire ».

Difficile rassemblement

« Aux élections précédentes, nous avions quelqu'un capable de faire une synthèse », confie Philippe Bies. Fidèle hollandais et soutien de Vincent Peillon, le député de la deuxième circonscription du Bas-Rhin et candidat aux législatives attend une évolution du programme tout en relativisant des différences « pas si grandes que ça ». Pour Eric Elkouby, député de la première circonscription du Bas-Rhin et candidat à sa réélection, « on ne peut pas mettre de côté le pourcentage de Manuel Valls. Sur les questions internationales, Benoît Hamon n'est pas à la hauteur d'un président ».

Les chances de rassemblement souffrent également de cinq années au pouvoir et du rôle de l'ancien ministre de l'Éducation, qui avait quitté ses fonctions en août 2014, en désaccord avec la ligne de son gouvernement. « Doit-on respecter les règles du jeu quand certains s'en exonèrent ? », questionne Philippe Bies qui assure toutefois être fidèle à son parti. « Manuel Valls était la cible, il a endossé le bilan. Hamon s'est inscrit dans la ligne des frondeurs qui ont pourri le quinquennat, regrette Eric Elkouby, dont la déception ne retombe



François Camps / CUEJ

■ **Sur le terrain, les militants ont commencé le tractage le 15 février, jour de marché sur la place de Zurich.**

58,8%

C'est le score national de Benoît Hamon au second tour de la primaire à gauche.

23 avril

Date du premier tour de l'élection présidentielle.

pas. Je lirai le programme et j'en tirerai les conclusions qu'il faut », conclut-il.

Le président de l'Eurométropole, Robert Herrmann, admet « ne pas s'investir plus que ça » pour 2017. Même réponse du premier adjoint, Alain Fontanel, « assez peu impliqué dans la campagne ». Avec probablement une autre échéance en tête, les municipales de 2020. Pour l'instant, aucun élu PS du Bas-Rhin ne revendique un « droit de retrait » face à Benoît Hamon et aucun ne s'est rallié à Emmanuel Macron. Mais l'ambiguïté plane sur les votes de certains élus socialistes en avril, une fois dans l'isolement.

De jeunes élus s'impatientent

En face, les soutiens du vainqueur s'impatientent et les tensions montent. Issus de la jeune génération d'élus, ils regrettent la main mise des poids lourds sur la préparation de la présidentielle. « La règle du jeu était claire : soutenir le gagnant sans condition, fait valoir Jean-Baptiste Gernet, mandataire de Benoît Hamon à la primaire. Je reproche à certains de nous mettre des bâtons dans les roues. » En cause, la gestion de campagne exclusivement menée par le bureau fédéral, « sans hamonistes ». Paul Meyer, adjoint à Strasbourg, reproche une organisation à huis-clos et l'annulation d'une opération de tractage. « On va bientôt

devoir s'excuser d'avoir fait 63% dans cette ville. » Thomas Risser, soutien d'Arnaud Montebourg, longtemps proche de Benoît Hamon, est plus optimiste. « On a l'habitude d'être minoritaires, on sait ce que c'est de se rassembler », confie ce membre du bureau fédéral qui souhaite battre campagne « sans brusquer » la vieille garde du parti. Anne-Pernelle Richardot, première secrétaire du PS Bas-Rhin et soutien de Manuel Valls, met les points sur les i : « Chacun a pris cette primaire pour un congrès. Le seul mandataire de Hamon c'est moi. » Face à ces « fausses polémiques », elle entend suivre le calendrier national. Elle affirme respecter la volonté de Benoît Hamon en jouant l'ouverture. Cinq représentants de la société civile ont été invités à rejoindre le comité de campagne local. Parmi eux, certains s'agacent. Eric Schultz, adjoint au maire de Strasbourg, a claqué la porte de EELV en 2015. En janvier, il s'est engagé pour Benoît Hamon. « L'énergie positive qui peut le porter est à l'extérieur du parti », assure l'élue qui salue le « coopératif politique de la primaire ». Il déplore cependant que la campagne « subisse le poids de l'appareil ». Et d'ajouter : « J'envie encore de voter pour une autre personne, c'est mon droit. »

**François Camps
Auberie Perreaut**



Pablo Guimbretière / CUEJ

Six pistes pour réduire la pollution atmosphérique

Enjeu majeur de santé publique, la réduction des émissions de particules fines fait l'objet de multiples études dans la métropole.

Strasbourg est une des villes les plus polluées de France, au point de dépasser régulièrement les « seuils d'information » en particules fines (PM10) fixé à 50 µg/m³ d'air. Des pistes sont à l'étude afin de réduire durablement la pollution atmosphérique.

1 - Instaurer un système de vignettes pour les voitures

Bien que la circulation automobile ne soit responsable que de 20% de la pollution aux particules fines, sa régulation représente un des leviers les plus facilement activables par les autorités publiques. Les gaz d'échappement, notamment ceux des véhicules diesel, polluent énormément, particulièrement en centre-ville où le trafic n'est pas fluide (phénomène d'accélération-décélération). D'où la volonté de réduire la circulation dans l'ellipse insulaire ou, du moins, d'en limiter l'accès aux véhicules les moins polluants. La solution : mettre en place le système de vignettes Crit'Air (déjà en application à Paris, *ndlr*) de façon permanente.

Les véhicules les plus polluants, c'est-à-dire ceux mis en circulation avant le 1^{er} janvier 1997, ne seraient pas éligibles à cette vignette et n'auraient ainsi pas du tout accès au centre. Les autres véhicules, classés en six catégories selon leur année de mise en circulation et leur type de carburant, pourraient se voir refuser l'accès uniquement lors des pics de pollution.

Ce système doit être mis en place à Strasbourg d'ici septembre 2017. Mais il reste encore à définir s'il sera mis en œuvre de façon permanente ou seulement lors des pics de pollution. Les zones d'application de la mesure sont, elles aussi, à déterminer.

■ La pollution atmosphérique serait responsable de 48 000 décès par an en France : cancers, AVC, infarctus, embolies pulmonaires...

5,7

C'est le gain d'espérance de vie en mois estimé en cas de respect des seuils de l'OMS concernant la pollution atmosphérique, selon une étude de 2012 du projet Apekom.

2 - Trouver des alternatives au diesel

A la CTS, des expérimentations sont menées : de septembre 2016 à février 2017, le GTL (Gas-To-Liquids) était testé sur dix bus. Distribué par Shell, ce carburant utilisable dans les moteurs diesel émettrait jusqu'à 22% de particules fines en moins. Il permettrait au transporteur de réduire l'impact environnemental de ses 93 bus diesel avant d'achever de remplacer sa flotte par des véhicules fonctionnant au GNV (Gaz naturel pour véhicules).

La CTS et la ville veulent également changer les habitudes des conducteurs et souhaitent proposer aux particuliers la location de véhicules propres. Ainsi, à partir de septembre prochain et pour six mois, des véhicules Cristal seront testés. Produits par le groupe alsacien Lohr, ces véhicules électriques de la taille d'une grosse voiture pourront transporter jusqu'à 18 personnes et être conduits grâce à un permis B. Quatre véhicules peuvent être accolés formant une navette pouvant embarquer 58 passagers. Le conducteur devra alors être détenteur d'un permis professionnel.

3 - Encourager le vélo en périphérie

L'agglomération strasbourgeoise est réputée pour la place importante accordée au vélo qui représente déjà 15% des déplacements dans le centre-ville. Cependant l'usage de la bicyclette reste limité dans les zones résidentielles de la deuxième couronne.

Pour encourager les déplacements en vélo entre les quartiers et le centre-ville, l'Eurométropole envisage l'instauration d'un système d'aides financières à l'achat de vélos à assistance électrique par les particuliers.

De plus, la municipalité souhaite aménager une dizaine d'autoroutes à vélos. Appelée Vélostras, ce futur réseau pourrait comporter une dizaine de liaisons d'ici 2020.

4 - Limiter les transports de marchandises en ville

Les véhicules de livraison sont les plus concernés par le phénomène d'accélération-décélération. L'Eurométropole envisage de mettre en place deux CDU (Centres de distribution urbains) afin de centraliser les livraisons de marchandises, puis de les répartir vers le centre via des véhicules plus propres.

Le transport fluvial représente lui aussi une alternative au routier. D'autant que les bateaux peuvent acheminer un volume beaucoup plus important que les poids-lourds pour des émissions de particules fines limitées. Voies navigables de France (VNF) propose ainsi de transporter les matériaux des principaux chantiers à venir dans le centre (ceux des quais sud de l'III, des bords municipaux et de la manufacture de tabac) par voie fluviale jusqu'à une plateforme située au niveau du quai des Pêcheurs, puis de les amener aux chantiers par la route. Ces chantiers nécessitent au quotidien une quinzaine de camions (une centaine pour les plus grosses journées). Avec ce système, un ou deux poids-lourds pourraient suffire à faire la navette entre le quai et les chantiers. La plateforme devrait voir le jour à la rentrée prochaine.

5 - Réduire le chauffage au bois

Il est responsable de 42% de la pollution aux particules fines (PM10) dans l'agglomération strasbourgeoise. Le chauffage au bois est particulièrement utilisé en Alsace, et notamment à Strasbourg. Il devient indispensable non seulement de modifier le mode de chauffage des particuliers, mais également d'améliorer l'isolation des foyers afin de réduire leur consommation d'énergie. L'Eurométropole projette de mettre en place une aide pour faciliter le changement de chauffage des foyers les plus polluants, sans toutefois annoncer de calendrier.

6 - Développer le chauffage par biomasse

La fin de l'année 2016 a vu la mise en service de plusieurs nouveaux réseaux de chaleur qui remplacent d'anciennes chaufferies au fioul. C'est le cas de la centrale du Wacken, inaugurée en octobre dernier. Elle utilise comme combustible de la biomasse (plaquettes forestières et rafles de maïs). Elle produit presque autant d'énergie que 200 anciennes chaufferies mais pollue beaucoup moins (l'équivalent de trois foyers ouverts). Les contrôles effectués montrent que les particules fines dans la zone ne dépassent pas 10µg/m³ d'air.

Mais le combustible des centrales biomasse n'est disponible qu'en quantité limitée : l'approvisionnement en bois doit se faire dans un rayon de 90 km. Les quartiers qui ne sont aujourd'hui pas encore raccordés à un réseau de chaleur moderne (HautePierre et Elsau) devront ainsi se tourner vers d'autres solutions. La géothermie est envisagée pour HautePierre, mais le projet est encore loin d'aboutir.

Johan Cherifi
Pablo Guimbretière

42%

La part du chauffage au bois dans la pollution atmosphérique (PM10) à Strasbourg.

26%

La part des transports routiers dans la pollution atmosphérique (PM10) à Strasbourg.

16%

La part du secteur de l'industrie au bois dans la pollution atmosphérique (PM10) à Strasbourg.

« Je payais dès que je pouvais »

Le 10 février dernier, le tribunal correctionnel de Strasbourg jugeait trois cas d'abandon de famille. Des histoires de pères qui ne payent plus la pension alimentaire.

Mehmet M., 54 ans, est accusé d'abandon de famille, car il n'a pas payé pendant plus de deux mois une pension imposée par la justice. Depuis mai 2015, il ne verse plus les 300 euros mensuels qu'il doit à son ancienne compagne. Malgré leur différend, le prévenu et la plaignante semblent en bons termes. Ils arrivent ensemble à la barre et, en l'absence de traducteur turc, son ex propose de s'en charger. Ce qu'il accepte volontiers. « *Mais c'est elle qui se plaint de vous. Vous êtes sûr ?* », l'interroge le président Christian Rothhut, visiblement surpris. Le prévenu persiste : ça ne le gêne pas.

Pour se justifier, il indique avoir été sans emploi pendant sept mois. Son ancienne compagne, mais toujours amie, affirme : « *Il n'a rien versé depuis qu'il est parti, mais il achète bien des affaires pour les enfants* ». A la barre, il s'engage à reprendre les virements dès le mois prochain et à donner 1 000 euros en plus. Le président fait la moue, dubitatif. La plaignante ne demandant pas de dommages et intérêts, il est condamné à trois mois de prison avec sursis.

Les abandons de famille ne sont pas tous aussi consensuels. Le cas de Michel T., 52 ans, est conflictuel. Poursuivi pour non-versement de la pension alimentaire de décembre 2009 à mars 2012, il ne s'est pas présenté au tribunal. Celle qui fut sa femme y voit un trait de caractère : « *Il pense que s'il ne se confronte pas aux problèmes, ils vont disparaître tout seuls* ».

Christian Rothhut décrit la situation de Michel T. : « *Il serait sans revenu, sans domicile fixe* ». Ce que dément son ex-épouse pour qui « *il vit aux crochets de ses parents ou de différentes femmes* » dans un appartement familial du sud de la France. Le président penche dans son sens et ironise en lisant le procès verbal d'une précédente audience qui avait opposé l'ancien couple : « *En 2010, il avait affirmé vouloir entamer une procédure de surendettement auprès de la Banque de France. Il n'a pas dû en trouver la porte* ». Sa désinvolture coûte cher au prévenu : quatre mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve, ainsi que 2000 euros de dommages et intérêts.

Quant à Hamid S., 50 ans, il n'a pas payé la pension alimentaire de ses deux enfants entre avril 2015 et novembre 2016. Devant le juge, il explique qu'il était sans emploi : « *Mais je payais dès que je pouvais. Je n'ai pas gardé de preuves* ». Christian Rothhut ne semble qu'à moitié convaincu par ces tentatives de justification. La récente amélioration de sa situation et sa bonne volonté le persuade davantage : « *J'ai retrouvé un CDI en décembre. Je touche 1300 euros et j'ai commencé à rembourser la dette que j'ai auprès de la CAF qui a versé la pension quand je ne le faisais pas* ». Cela ne lui évite pas d'être condamné : Hamid S. écope de deux mois de prison avec sursis.

Margaux Tertre



Une marche de plus pour Öcalan

Il s'agissait d'une centaine à marcher près de 200 kilomètres, du Luxembourg à Strasbourg, pour rejoindre la 18^e manifestation annuelle kurde. Organisée depuis 2000 dans la capitale européenne, le rassemblement a réuni entre 15 000 et 20 000 militants, le 11 février dernier. Venus de toute l'Europe, ces Kurdes ont de nouveau

demandé la libération du leader du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) Abdullah Öcalan, arrêté en 1999 par les autorités turques au Kenya et condamné à la perpétuité par Ankara pour « *trahison de la nation* ».

Le défilé s'est déroulé dans le calme, même si, à cause du contexte politique tendu en Turquie, les organisateurs craignaient encore plus cette année des provocations contre les manifestants.

Denis Strelkov





Romain Colas / Cuej

L'état des lieux précaires

Malgré les plans de rénovation urbaine, le mal-logement continue de sévir dans les parcs privés et sociaux, au détriment des habitants.

Au lendemain de la publication du 22^e rapport de la Fondation Abbé Pierre sur le mal-logement, le constat est alarmant : 4 millions de personnes sont mal logées en France et 12 millions sont touchées à des degrés divers. La réalité derrière ces chiffres est celle de familles dans une galère quotidienne, de bailleurs qui ne savent plus répondre à ces situations et d'un acteur étatique de plus en plus absent quand vient l'heure des subventions.

Concept flou, le mal-logement se définit principalement par trois aspects : soit un habitat dégradé, en situation de précarité énergétique, soit un habitat trop petit, qui conduit au surpeuplement, soit encore une situation précaire qui ne garantit pas le maintien dans le logement. Les parc privés et publics sont touchés sans distinction.

Marina Colino et ses quatre enfants vivent depuis 2002 à la Meinau, au quatrième

■ Dans la salle de bain recouverte de moisissures, Danae, 6 ans, fait sa toilette. La famille Colino limite le temps passé dans cette pièce en raison de son état d'insalubrité aggravée.

1546

logements ont été réhabilités dans les quartiers du Neuhof et de la Meinau dans le cadre des Plans de rénovation urbaine entre 20007 et 2015.

étage d'une tour HLM. Par manque de place, l'aîné de 17 ans est parti chez sa grand-mère, à Plobsheim, il y a deux ans.

Un T3 pour 6 personnes

Dans ce trois pièces de 56m², une chambre est devenue inhabitable. Avec ses murs de béton nus recouverts de moisissures, elle fait désormais office de salle de rangements. L'appartement est dans une situation de « surpeuplement accentuée » qui se caractérise, d'après l'Insee, par le manque de deux pièces ou plus. Cette situation concerne 218 000 personnes en France, selon le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre. « Mes trois filles dorment dans la seule chambre qui reste, mon compagnon et moi dormons dans le salon », explique cette mère au foyer. Dans la cuisine exiguë s'entassent une table étroite, un petit frigo, un lave-linge et un sèche-linge. Les murs de la salle de bain sont eux aussi rongés par les taches noires. « On se douche en cinq minutes car avec la vapeur,

ça empire à chaque fois, même si on ouvre toujours les fenêtres. » La pièce ne possède pas de bouche d'aération permanente.

Les cafards, les blattes et autres insectes se sont invités dans l'appartement « depuis plusieurs années », selon Vincent Jung, le compagnon de Marina Colino. Sous ses manches, des boutons et de nombreuses traces rouges. Pour y remédier, une agence est venue traiter l'immeuble il y a quelques années. « Tout le monde a eu le même retour : c'était pire après ! », assure Vincent Jung. Les voisins du 4^e étage confirment. Mais eux ont trouvé une solution : de petites boules d'acide borique mélangées à de la purée déshydratée, du lait et du jaune d'œuf. « Maintenant il y a un ou deux cafards de temps en temps », assure Elodie Fischer, mère de trois enfants.

Au-delà des risques liés à la sécurité, l'impact de la précarité énergétique sur la santé est notoire. Chez les Colino, la petite dernière, Kiera, un an, enchaîne les bronchites. « Le médecin nous a dit que c'était à

cause de l'humidité. Il lui a diagnostiqué une bronchite asthmatiforme et prescrit de la ventoline, raconte sa mère qui prend soin de fumer sur le palier. Les deux plus grandes avaient eu les mêmes problèmes à son âge. » Dans les deux foyers HLM, les courriers envoyés au bailleur social CUS Habitat aboutissent au même résultat. On leur rappelle les règles de bases pour l'aération du logement. « Comme si nous ne le faisons pas », s'énervent Marina Colino. Des rénovations leur ont été promises à plusieurs reprises. Mais ils n'y croient plus vraiment. Aux Fischer, CUS Habitat avait annoncé fin 2015 l'installation d'une Ventilation mécanique contrôlée (VMC) pour février 2016. Elle se fait toujours attendre. Selon CUS Habitat, la réhabilitation de plusieurs immeubles, dont ceux de la rue Arthur Weeber, est programmée avec un démarrage des travaux dès cette année. La pose d'une VMC dans les logements ainsi qu'une isolation thermique devraient résoudre les problèmes d'humidité.

Une si longue attente

L'immeuble est légèrement en retrait de la rue Schulmeister. Le compagnon de Marina Colino observe que, « dans les alentours, les logements qui se trouvent sur des endroits de passage ont été rénovés ». Il ajoute : « Un homme de CUS Habitat me l'a confié une fois : vous n'êtes pas dans le passage, là où les voitures, les gens passent ». Un argument rejeté fermement par CUS Habitat : « L'emplacement en bord d'axe passant n'est, bien entendu, pas un critère dans la priorisation des réhabilitations. » Syamak Agha Babaei, vice-président de l'Eurométropole en charge de la politique de l'habitat, considère que le problème du mal-logement est trop complexe pour être uniquement géré par les collectivités et les bailleurs sociaux : « Il y a un vrai risque aujourd'hui : si on ne rénove pas ces logements, les gens se plaignent, à juste titre. Mais quand vous les rénovez, les loyers augmentent selon le modèle économique existant. Et après, où est-ce qu'on loge les gens

qui payaient 350-400 euros pour un 2/3 pièces, alors qu'ils paieront le double dans le privé ? »

L'Eurométropole ne reste cependant pas les bras ballants : 1322 logements neufs locatifs et sociaux ont été financés en 2015, un chiffre supérieur à ce qui était initialement prévu. Un nouveau plan de rénovation urbaine a également été engagé, dans la foulée des efforts menés entre 2007 et 2015. Ces derniers avaient permis la rénovation de nombreux bâtiments HLM, principalement les parties communes et les façades extérieures. Ces travaux ont représenté entre 35 000 et 40 000 euros par logement. « Mais si on voulait rénover de fond en comble, précise Syamak Agha Babaei, il faudrait dépenser 119 000 euros par logement, soit trois fois

plus que ce qu'on investit en ce moment : c'est le prix d'achat d'un T2 dans certains quartiers ! Il n'y a que l'Etat qui peut régler ce problème. »

« Les aides ont fondu ces dernières années, rappelle-t-il. On a eu 70 millions d'euros de moins sur les trois dernières années. Le problème, c'est qu'il faut réhabiliter, mais avec moins de subventions

publiques et avec des populations encore plus précaires. »

Les bailleurs se retrouvent donc face à des injonctions contradictoires de

l'Etat : d'un côté, un objectif de logements sociaux à la hausse est annoncé, sans consultation préalable, et de l'autre, ils notent une baisse des subventions et doivent trouver eux-mêmes le foncier. « L'Etat doit revoir sa politique de logement, conclut Syamak Agha Babaei. Si les niveaux de subventions le permettent, les bailleurs rénovent leur parc. Mais quand ils n'ont pas de financement, comment voulez-vous qu'ils fassent ? »

Résultat : les différents acteurs publics s'avèrent incapables de trouver une solution au phénomène du mal-logement, qui touche pourtant un Français sur cinq. Au vu de l'ampleur du phénomène, le prochain locataire de l'Elysée aura tout intérêt à ne pas laisser ce problème sur le pas de la porte.

Augustin Campos
Romain Colas
Victor Guillaud-Lucet

Intensité de la vulnérabilité :

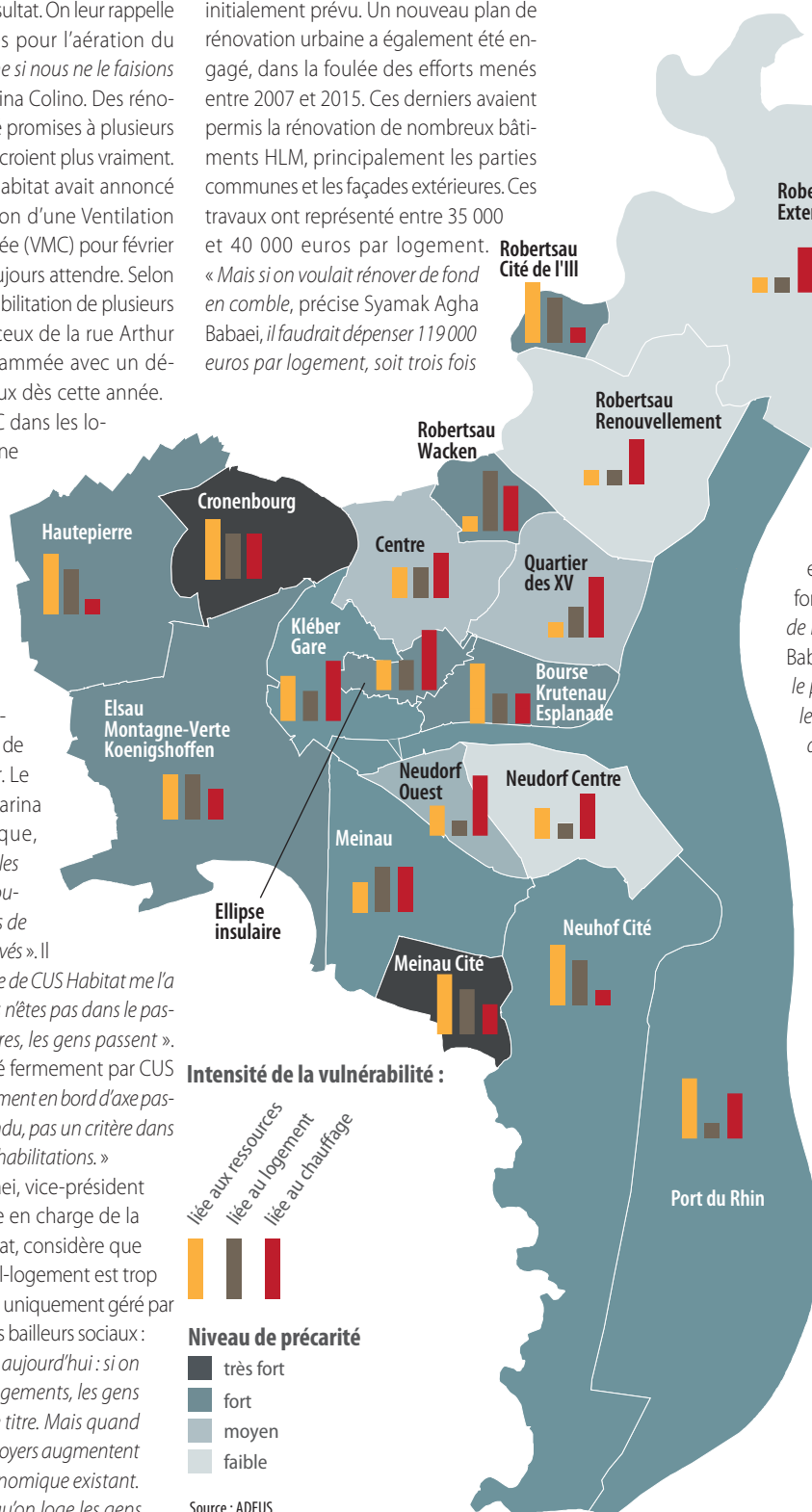
liée aux ressources
liée au logement
liée au chauffage



Niveau de précarité



Source : ADEUS



Dans une étude publiée en 2014, l'Adeus a évalué pour les quartiers de Strasbourg le risque de précarité énergétique liée au logement en fonction de son ancienneté, du revenu des ménages et du type de chauffage.

« Je vis sans eau courante ni lumière »

Propriétaire à Schiltigheim, Marie-Antoinette Waag vit dans une extrême précarité depuis quatre ans.

Depuis quatre ans, Marie-Antoinette Waag vit sans eau courante ni lumière. Propriétaire d'une maison de cinq pièces dans le centre-ville de Schiltigheim, elle doit composer avec une conduite d'eau bouchée par le calcaire, un système d'électricité défaillant — seule une prise est utilisable — et un sol exposé aux infiltrations d'eau au point que les planches de bois pourrissent. Sa maison fait partie des 210 000 logements privés du confort sanitaire de base recensés au plan national. « Je me douche à l'eau froide avec des seaux que je remplis chez la mamie dont je m'occupe chaque jour bénévolement », explique Marie-Antoinette Waag, 57 ans. Elle bénéficie d'une allocation

veuvage de 700 euros par mois depuis le décès de son mari il y a deux ans. Une douche en kit traîne encore dans son carton. « Mon mari voulait l'installer, mais il ne l'a jamais fait. Je voudrais faire un coin douche dans la cuisine », explique-t-elle. Elle n'utilise quasiment que le salon. « Je mange des sandwichs quand je n'ai pas trop faim, sinon des boîtes de conserve. C'est comme ça que je fais des économies. »

Pour se chauffer, elle utilise un poêle à pétrole, non sans inquiétude : « Tout est en bois chez moi, si un jour le poêle se renverse... ». En rupture avec sa famille et celle de son mari défunt, elle avoue ne plus faire confiance à personne. Avec cinq dettes à rembourser, elle n'a pas les moyens de financer la

rénovation de sa bâtisse, dont la valeur a fondu de 120 000 à 70 000 euros aujourd'hui. Il y a six ans elle a tenté de convaincre Marc-Emmanuel de l'émission Tous Ensemble (TF1) et Valérie Damidot (animatrice de D&CO à l'époque) de l'aider, sans succès. Marie-Antoinette Waag n'abandonnera pas sa maison : « J'ai connu la rue entre 1988 et 1991 après avoir été expulsée avec ma fille dans les bras. Maintenant que j'ai quatre murs et un toit, je ne veux pas les perdre, même dans cet état. »

Hafida Chabi, travailleuse sociale à la mairie de Schiltigheim assure que Marie-Antoinette Waag est dans la tranche « des revenus très modestes » du barème de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). A ce titre, elle pourrait bénéficier de financements à hauteur de 25 000 euros maximum de l'Anah pour la rénovation de sa maison. D'autres dispositifs d'aides pourraient être mobilisés. Mais pour Marie-Antoinette Waag, impossible de trouver le complément qui resterait à sa charge : « Je n'ai pas les moyens de financer même une petite partie de la rénovation ».

Augustin Campos

42%

C'est la perte de valeur de la maison de Marie-Antoinette Waag.

Contre le mal-logement, un brin de pédagogie

Schiltigheim a inauguré un appartement « pédagogique » pour apprendre aux ménages précaires à mieux gérer leur budget énergétique.

A quelques encablures des HLM de la cité des Ecrivains, dans une zone résidentielle proche de l'école élémentaire Leclerc, l'appartement « pédagogique » de la rue Joffre doit attirer les habitants du quartier. Le principe : un logement témoin pour apprendre à faire des économies d'énergie. Dans chaque recoin, des conseils, des questions et des calculs simples : « Contre l'humidité : aérez vos pièces 5 minutes par jour », « L'air de l'intérieur est 3 à 5 fois plus pollué que l'air extérieur ». Evidentes pour certains, ces recommandations s'avèrent précieuses pour les populations les plus exposées à la précarité énergétique. Cette dernière se définit comme la difficulté, voire l'incapacité à chauffer son logement à un coût acceptable. Selon l'Insee, elle toucherait près de six millions de ménages

et peut être à l'origine d'un dangereux cercle vicieux. « Le mal-logement part bien souvent de la précarité énergétique. Pour faire des économies, c'est le chauffage que l'on coupe en premier. Cela entraîne de l'humidité et les logements se dégradent », confirme Hafida Chabi, qui a chapeauté le projet pour la mairie de Schiltigheim.

Pour atteindre les publics précaires, Hafida Chabi a associé le Foyer Moderne — bailleur social qui a mis à disposition l'appartement —, le foyer social Saint-Charles de Schiltigheim, l'épicerie solidaire Les Epis, le service solidarité d'Electricité de Strasbourg et deux centres socio-culturels. S'y ajoute l'association Alter Alsace, spécialiste des conseils écolo-malins. Tous les mois, chaque structure y amènera son lot de visiteurs. Dorothée Kimmel, coordinatrice du pôle pédagogique d'Alter



Romain Colas / Cuej

■ Connaitre sa consommation d'énergie permet de mieux la maîtriser.

Alsace, s'inquiète toutefois de l'intérêt que peut susciter l'initiative : « C'est difficile de faire venir les gens. Même ceux du quartier ne viennent pas spontanément ». L'appartement école de Schiltigheim, quatrième de ce type dans le Bas-Rhin, a un an pour faire ses preuves dans la lutte contre le mal-logement.

Romain Colas

« La promiscuité, terrain propice aux maladies contagieuses »

Vivre dans un logement insalubre entraîne de graves conséquences sanitaires, souligne le docteur Maude Royant, médecin à la Permanence d'accès aux soins de santé (PASS).



Dans son dernier rapport, la Fondation Abbé Pierre signale une augmentation du nombre de pathologies chroniques (bronchite, arthrose) chez les personnes en situation de mal logement. Quel est le lien de cause à effet entre les deux ?

Certaines pathologies découlent parfois directement de l'insalubrité des habitations ou bien, en général, du mal logement. L'insalubrité engendre des problèmes d'infections cutanées. Les moisissures présentes dans certains logements, mais aussi les acariens, peuvent être cause de surinfections, d'affections pulmonaires comme l'asthme et autres allergies qui touchent autant les enfants que les adultes. Les cafards, les punaises de lit ou encore les rongeurs sont autant de transmetteurs de maladies.

Qu'en est-il des risques liés à la suroccupation d'une habitation ?

La promiscuité est le terrain le plus propice aux maladies contagieuses. S'y développent notamment les poux, la gale, la teigne, les staphylocoques dorés, ainsi que toutes les infections liées à l'air. La tuberculose en fait partie.

C'est une maladie contagieuse par les gouttelettes. Plus on vit proche d'un porteur, plus le risque de transmission est grand. J'ai connu des familles qui vivaient à six dans un 26 m²... Il faut enfin souligner une situation spécifique qui est la transmission des pathologies virales. Celles-ci sévissent notamment dans les logements où, du fait qu'ils contiennent très peu de pièces à vivre, les effets personnels des uns et des autres se mélangent. On a alors des rasoirs qui, dans la salle de bain, traînent les uns à côté des autres. Il arrive ainsi qu'on partage les mêmes ciseaux, coupe-ongles ou brosse à dents. Cela favorise la transmission des pathologies de type hépatite B, hépatite C et même le VIH. En effet, il peut y avoir des contacts de sang à sang.

En tant que médecin, avez-vous personnellement été confrontée à cette situation ?

Tout le temps. Il y a quelques jours, j'ai eu un problème de tuberculose

probable en raison de la promiscuité dans un logement. Avant-hier, j'ai eu un patient atteint de staphylocoque et qui l'a transmis à son colocataire car ils dormaient dans le même lit. J'ai connu aussi des cas de personnes asthmatiques dont la situation s'est détériorée à cause de moisissures et d'infiltrations d'eau dans leur appartement.

Quel comportements faut-il adopter pour limiter les dégâts ?

On peut conseiller aux gens d'avoir une petite trousse afin de ne pas confondre sa brosse à dent avec celle du reste de la famille. Néanmoins, c'est une question extrêmement délicate. Prenons le cas de la tuberculose : comment conseiller à une maman et ses cinq enfants de ne pas se serrer la nuit, vu qu'ils n'ont qu'une seule pièce à se partager ? Souvent, les consignes de prévention données par les services de santé publique ne sont pas adaptées à ces personnes.

Maxime Bazile

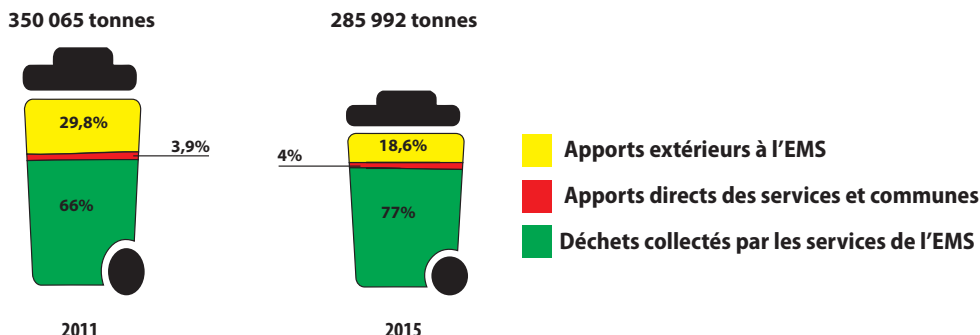
■ **Les moisissures et l'humidité constituent les principales causes de pathologies chroniques chez les habitants de logements précaires.**



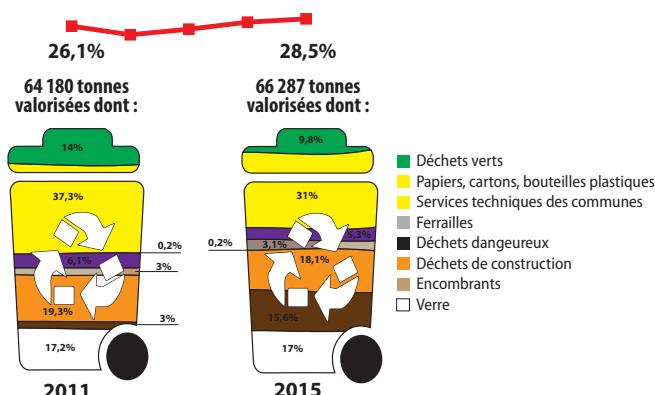
Victor Guillaud-Lucet / Cuej

L'Eurométropole dépendante de l'incinération

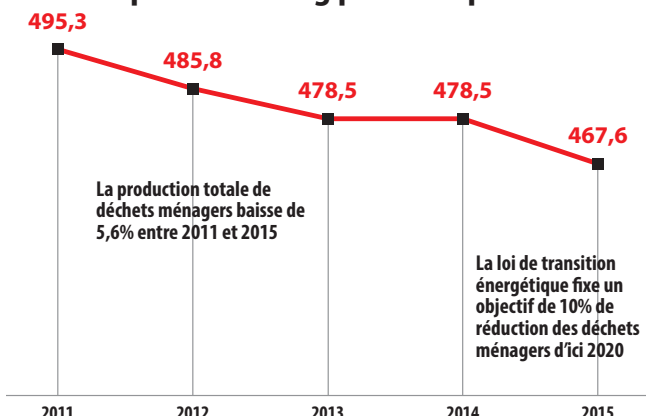
Déchets traités



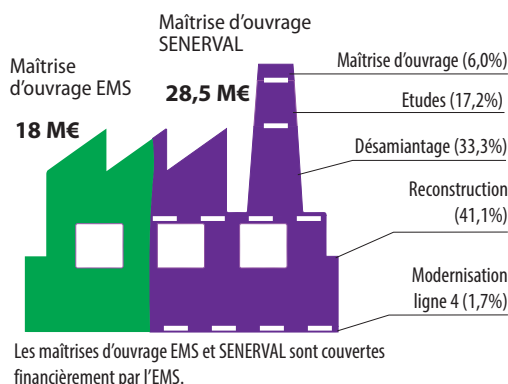
Taux de recyclage



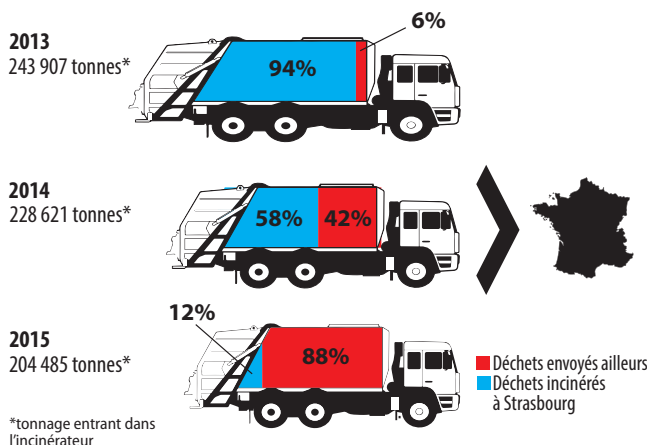
Déchets produits en kg par an et par habitant



Incinérateur en travaux : une facture à 46,5 M€



Proportion des déchets incinérés à Strasbourg et ailleurs

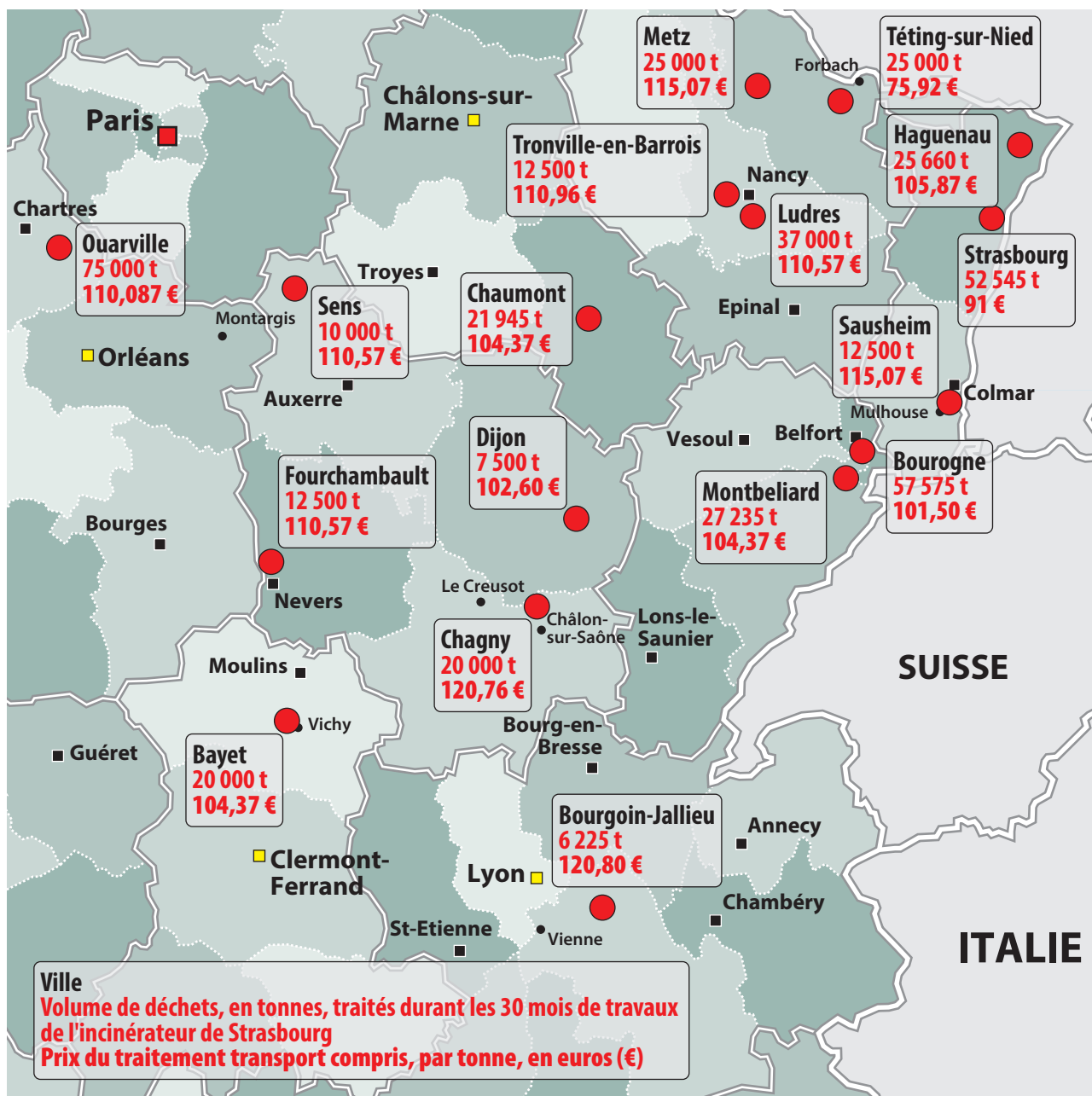


Arêt total. Après plusieurs années de conflits sociaux et d'incidents techniques, la découverte d'amiante a eu raison de l'incinérateur de Strasbourg, exploité par l'entreprise Sénerval. Les fourneaux sont éteints depuis le 3 septembre 2016, le temps d'une rénovation à 46,5 millions d'euros jusqu'au 31 janvier 2019. Pendant les travaux, les déchets voyagent : les ordures destinées à l'incinération partent en camion, jusqu'à 576 km de Strasbourg, pour se faire brûler ou enfouir. Dans le même temps, l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) est depuis ce

début d'année « *Territoire zéro déchet, zéro gaspillage* », après avoir remporté un appel à projet gouvernemental. Elle s'engage ainsi à réduire ses déchets au-delà de 7% sur les trois prochaines années. Depuis 2011, le taux de recyclage des déchets ménagers collectés par l'EMS a augmenté de 2,4% pour atteindre 28,5% en 2015. Près des 3/4 des ordures partent donc à l'incinération ou à l'enfouissement. A plus long terme, l'objectif formulé est un taux de recyclage de 65% en 2025. Y parvenir, suppose de doubler en moins d'une décennie la proportion de

déchets recyclés. Jeanne Barseghian, conseillère déléguée à l'Eurométropole en charge de la réduction et du réemploi des déchets, y croit : « *Certes, des changements structurels dans la collecte sont indispensables, mais avec une volonté politique forte nous y arriverons.* » Des changements structurels, l'incinérateur n'en verra quant à lui guère la couleur. D'une capacité de traitement de 350 000 tonnes par an avant les travaux, trois de ses quatre lignes d'incinération seront remises à neuf, prêtes dès la réouverture à flamber les déchets.

Pierre-Olivier Chaput
Marine Ernout



La Thémis des enfants

Au Tribunal de grande instance de Strasbourg, Isabelle Speziari ne ménage pas sa peine. Ferme envers les mineurs, la juge tente aussi de les protéger.

La vocation, Isabelle Speziari l'avait. « J'ai voulu être juge pour être la personne qui décide, j'ai toujours aimé avoir le contrôle. On ne se refait pas... [rires] » Après des études de droit à Metz, sa ville natale, elle entre à l'Ecole nationale de la magistrature (ENM) en 1996. Là-bas, Isabelle Speziari préfère ses cours de droit pénal aux affaires familiales. Un stage auprès d'un juge des enfants ne suscite pas plus d'intérêt. Pourtant, en 2010, après dix années au parquet, c'est cette spécialisation qu'elle embrasse. En changeant de fonction, les principes restent, sa vision évolue. « Parfois, j'en voulais aux juges des enfants, se rappelle l'ancienne procureure. J'avais requis du ferme, il n'était pas prononcé. »

Maman au tribunal, juge à la maison. Lorsque son fils revient avec une punition de l'école, elle insiste sur le sens et la légitimité de la sanction. Un aller-retour personnel et professionnel permanent. Mère de deux enfants, Isabelle Speziari, 44 ans, reconnaît une certaine influence dans sa manière de juger « ses mineurs » : « A 25 ans, je ne me serais pas sentie d'être juge des enfants. Je suis consciente qu'il n'y a pas de parents idéals. Je me sens plus riche de mon expérience de maman ». « Même si elle s'efforce de laisser au tribunal ce qui se passe au tribunal, son travail influence forcément la maison », confie son mari.

« Si tu veux aller en taule, continue à mentir »

Au Tribunal de grande instance de Strasbourg, ils sont six chargés de la protection des enfants en danger et de la répression des jeunes délinquants. Responsable des quartiers de Cronenbourg, Esplanade, Montagne-Verte et du centre-ville, Isabelle Speziari gère plus de 400 dossiers en permanence. Quatre ans après son installation à Strasbourg, après une première affectation à Sarreguemines, elle décrit les contrastes entre ses



■ Isabelle Speziari mène l'instruction et juge les mineurs. Le juge des enfants est le seul à porter cette double casquette dans la magistrature française.

différents secteurs, des « mentalités de quartiers ». « A HautePierre, ils mentent comme des arracheurs de dents, constate la juge. A Cronenbourg, ils sont plus honnêtes et reconnaissent rapidement leurs fautes. Dans le centre-ville, ils ont tout ce qu'il faut, mais quand ça pète, c'est violent. »

Marquée par son expérience au parquet, Isabelle Speziari revendique une sévérité dans ses jugements. Elle veut responsabiliser les jeunes déviants et n'hésite pas à prononcer des peines d'emprisonnement. « Les gamins, je les affronte directement, je ne prends pas de pincettes, concède la juge. Ils savent comme je suis. Je leur dis : "Si tu veux aller en taule, continue à mentir". »

Une méthode confirmée par M^e Étienne Steil, avocat spécialisé dans les affaires familiales. Des dossiers qu'ils ont traités ensemble, il retient le souci constant de la magistrate de mettre chaque mineur face à ses responsabilités : « Elle veut que le jeune devienne acteur de sa peine, lui faire dire la faute. C'est un magistrat épris de sa fonction qui néglige pas sa peine. »

« Vous croyez que vous touchez le fond, mais vous ne touchez jamais le fond », soupire la juge qui pointe les limites de sa fonction. Un constat

d'impuissance : « On ne peut que réparer les trous d'une chemise. »

Pour Isabelle Speziari, les enfants sont des « cahiers vierges » conditionnés par leur environnement familial. Un « potentiel souvent gâché ». Une fois la porte de son bureau franchie, les dés sont presque jetés. Ses décisions s'adressent d'abord aux parents, parfois démunis, parfois réticents face à cette figure d'autorité extérieure. « Je fais ce que je veux, ce sont mes enfants », lui rétorquent-ils souvent. Mais, désormais, c'est elle qui a le dernier mot. Elle n'hésite pas à leur demander de sortir pour libérer la parole des mineurs. Isabelle Speziari se rappelle d'un rendez-vous marquant. Un garçonnet joue, s'approche, pose sa canette sur son bureau et lache : « Papa me tape. » La juge se sent responsable de ces jeunes-là. « Un adulte vous laisse impassible. Un enfant, vous le voyez comme une victime, il ne méritait pas ça. » Une forme de frustration, mais aussi de lucidité, pour celle qui ne prétend pas en faire « des ingénieurs ou des médecins ». Au détour d'une phrase, elle cite Coluche : « Les hommes naissent libres et égaux, mais certains sont plus égaux que d'autres. »

Corentin Lesueur
Auberie Perreaut

Centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ), Université de Strasbourg.

11 rue du Maréchal Juin

CS 10068
67046 Strasbourg
Tél : 03 68 85 83 00
<http://cuej.unistra.fr>
<http://cuej.info>

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :

Nicole Gauthier

ENCADREMENT :

Pascal Bastien,
Catherine Daudenhan,
Daniel Muller,
Alain Peter

RÉDACTRICES EN CHEF :

Auberie Perreaut,
Margaux Tertre

ICONOGRAPHIE :

Denis Strelkov

RÉALISATION :

Maxime Bazile,
Kevin Brancaloni,
Augustin Campos,
François Camps,
Pierre-Olivier Chaput,
Johan Cherifi,
Romain Colas,
Robin Dussenne,
Marine Ernoul,
Victor Guillaud-Lucet,
Pablo Guimbretière,
David Henry,
Corentin Lesueur,
Auberie Perreaut,
Denis Strelkov,
Margaux Tertre

PHOTO DE UNE :

Romain Colas

MAQUETTE :

Daniel Muller

IMPRESSION :

Imprimerie de l'Université de Strasbourg.
ISSN 2268-7602.